Cas pratique

Nom de la personne publique	Institut de France 23, quai de Conti 75006 Paris
Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur	Le Chancelier de l'Institut de France
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 du code de la commande publique	Le Chancelier de l'Institut de France
Comptable assignataire des paiements	Le comptable public, Receveur des Fondations
Mode de consultation	PROCEDURE ADAPTÉE en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° du Code la commande publique ainsi que II de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Objet	Accord cadre n° AC26/6-027 Prestations de restauration-conversation des œuvres du musée Jacquemart André Lot n°1 – Peintures, cadres et caissons climatiques

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Pseudo Francesco Napoletano, *Vierge à l'Enfant*, et son cadre, peinture sur bois, cadre : bois doré et polychrome, vers 1490-95, MJAP-P 1868-2.

Dimensions avec cadre en **cm** :

- Hauteur : 77 cm
- Largeur : 55 cm
- Epaisseur : 6,8 cm

Dimensions sans cadre en **cm** :

- Hauteur : 41 cm
- Largeur : 30,5 cm

ARTICLE 2 : PRESTATIONS ATTENDUES DANS LE CADRE DU « CAS PRATIQUE »

Les prestations suivantes sont attendues :

Constat d'état, diagnostic et établissement d'un protocole de restauration, à réaliser sur place, au musée pour une restauration fondamentale de l'œuvre et de son cadre et prescriptions ci-dessous :

- Etude préalable (imagerie scientifique)
- Traitement d'une éventuelle infestation biologique
- Dépoussiérage, décrassage, nettoyage de la couche picturale et du cadre
- Contrôle du support et interventions si nécessaire.
- Contrôle de la couche picturale, refixages, vernissage, masticage, réintégration, vernissage final.
- Traitement de refixages et consolidation de la structure, des éléments constituant le cadre. Restauration des décors peints et dorés du cadre.
- Révision du maintien de l'œuvre dans son cadre afin d'en assurer une bonne conservation et une présentation.
- Révision des attèles s'il y a lieu (format en adéquation avec nos crochets de grilles).
- Rédaction et remise du rapport de restauration (cession des droits de propriété intellectuelle comprise).

Valeur d'assurance : 50.000 € (cinquante mille euros)

Prestations de restauration réalisées dans les locaux du titulaire (transport A/R à la charge du titulaire).

Le chiffrage du cas pratique s'entend comme comprenant notamment tous les déplacements du restaurateur, l'ensemble des fournitures, le transport A/R.

ARTICLE 3 : PHOTOGRAPHIE

